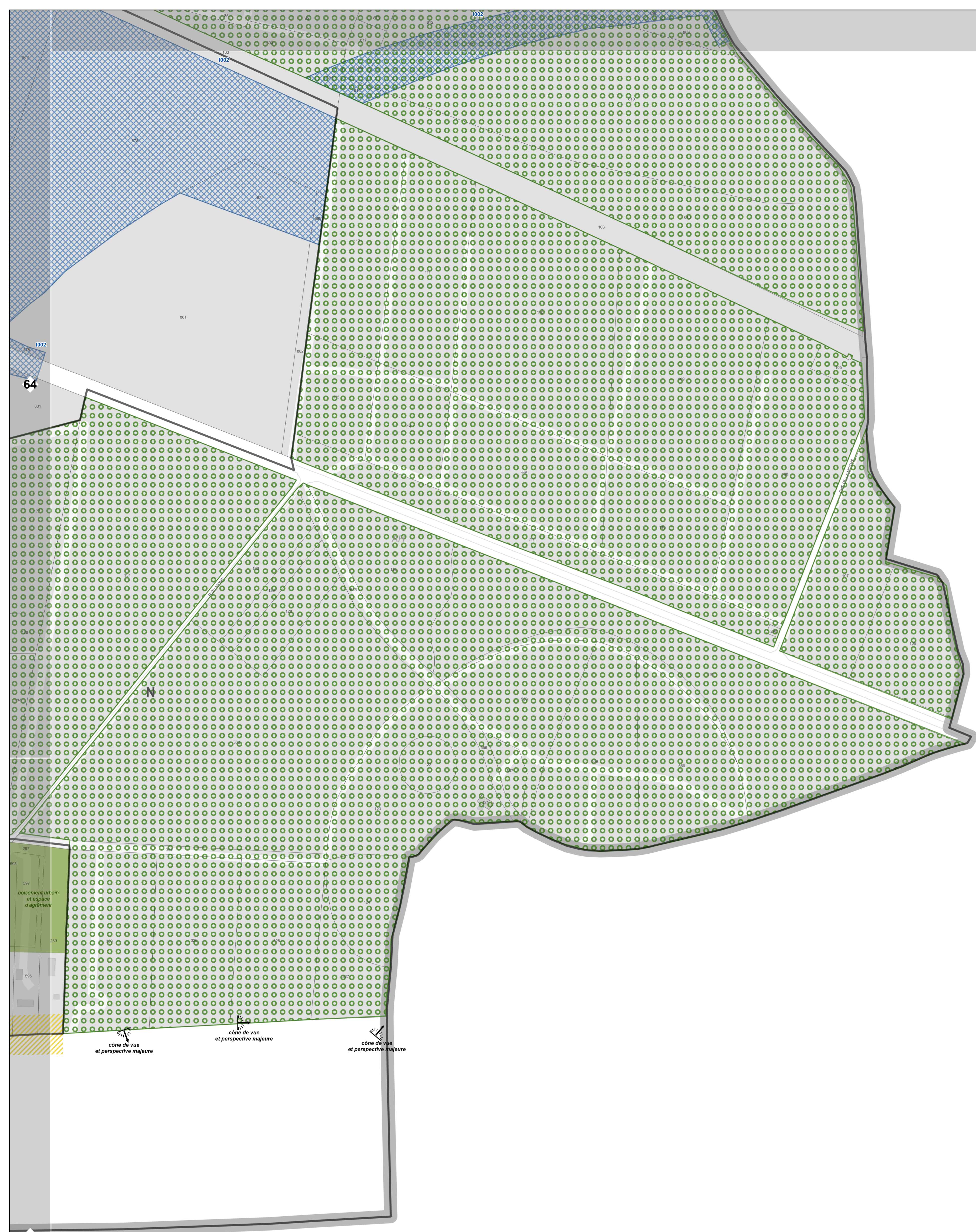


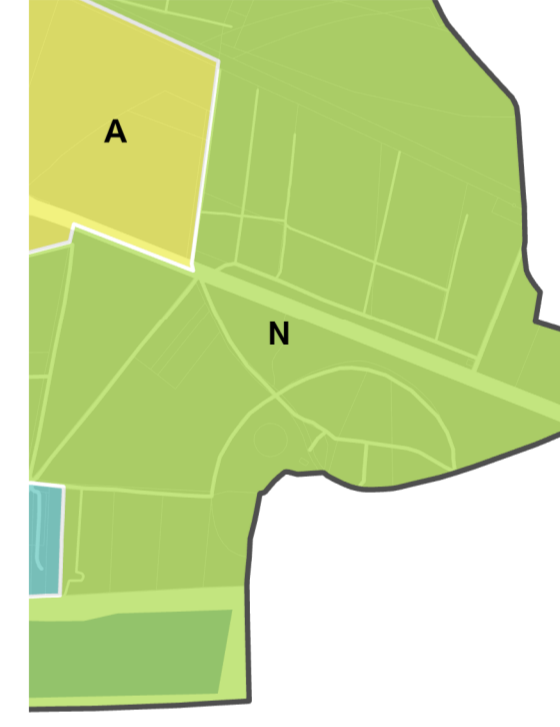
PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017  
 PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022  
 PLUM mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023  
 PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023



### LÉGENDE DE LA PLANCHE

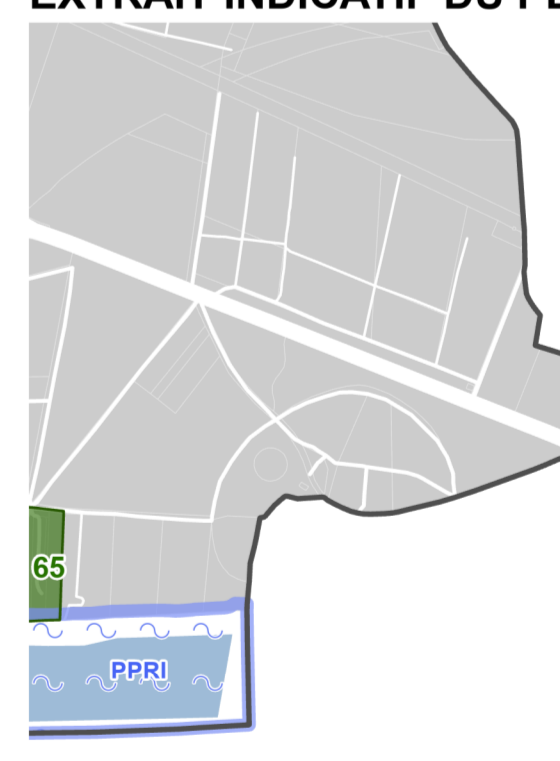
Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zone d'urbanisme	Cône de vue et perspective majeure
UC : zone Urbaine de Centre-ville	Actes protégés
UC2 : zone Urbaine de Centre-ville	Lignes basses
UC3 : zone Urbaine de Centre-ville	Alignement d'arbres
UC4 : zone Urbaine de Centre-ville	Côté d'art
UC5 : zone Urbaine de Centre-ville	Parcours
UB : zone Urbaine de Boulevard	Boisement urbain et espaces d'ornement
UF : zone Urbaine de Fonction	Espaces boisés classés
UF2 : zone Urbaine de Fonction	Jantes boisées et parages
UF3 : zone Urbaine de Fonction	Frange agricole ou paysagère
UF4 : zone Urbaine de Fonction	Zone humide et d'aménagement hydraulique
UF5 : zone Urbaine de Fonction	Bât susceptible de changer de destination
UF6 : zone Urbaine de Fonction	Éléments de patrimoine
UF7 : zone Urbaine de Fonction	Ensemble patrimonial
UF8 : zone Urbaine de Fonction	Lignes commerciales protégées
UF9 : zone Urbaine de Fonction	Emplois commerciaux
UE : zone Urbaine d'Équipement	Secteur de construction linéaire
UE2 : zone Urbaine d'Équipement	Secteur implanté au minimum (*) ou au maximum (*)
UE3 : zone Urbaine d'Équipement	Zone non soustraite
UE4 : zone Urbaine d'Équipement	Implantation de plus de 3 m
UE5 : zone Urbaine d'Équipement	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
ZAU : zone d'Altiplaine dans un 2e temps	TMI
A : zone Agricole	Indice de hauteur minimale de logements (DC-3.3.2)
N : zone Naturelle	

### EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



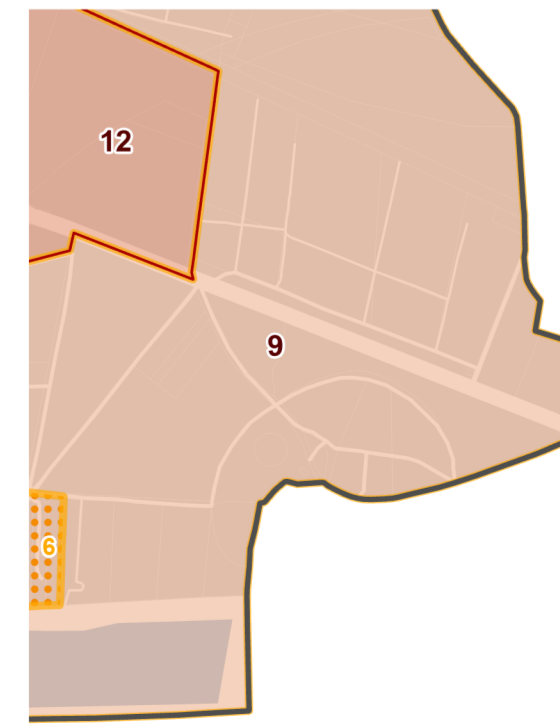
UC UB UF UR UAE UE UP 1AU 2AU A N

### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



Emprise de pleine terre : 0% à 20%, 20% à 40%, 40% à 60%, 60% à 80%, 80% et +  
 Coefficient de bécage : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10  
 Emprise au sol : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



Hauteur de façades : 10m, 12m, 14m, 16m, 18m, 20m, 22m, 24m, 26m, 28m, 30m  
 Hauteur à l'égoût : 10m, 12m, 14m, 16m, 18m, 20m, 22m, 24m, 26m, 28m, 30m

